

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18837 - 73ÈME ANNÉE

**Les maires interpellent le gouvernement
et demandent aux parlementaires d'agir**

**Suppression des emplois aidés :
« un chaos social »**



Sous la présidence de Daniel Fouassin, président de l'Association des maires de La Réunion, une conférence de presse s'est tenue hier pour donner la position des élus suite à une lettre du Premier ministre annonçant la fin des contrats aidés. L'échéance est le 1er janvier 2019. Sans solution de remplacement, les maires prédisent « un chaos social ». Ils proposent une sortie étalée sur 5 ans du dispositif, à condition que l'État agisse pour créer les conditions permettant au secteur marchand de répondre aux besoins en emploi à La Réunion.

À quelques jours du Congrès de l'Association des maires de France, une lettre d'Edouard Philippe, Premier ministre, suscite une vive inquiétude chez les premiers magistrats. À l'exception des maires de Saint-Denis, de Sainte-Rose et de Saint-Leu, ils ont de nou-

veau affiché leur unité pour s'opposer à la suppression annoncée des emplois aidés. Un projet de résolution est d'ailleurs en cours.

Stéphane Fouassin, président de l'Association des maires de La Réunion, rappelle le contexte social dramatique de notre île, marqué en

particulier par un taux de chômage trois fois supérieur à la France. À cette crise existante s'ajoutent des menaces, notamment à cause de l'impact de la fin des quotas sucriers sur la filière canne, et sur la perspective des Accords de partenariat économique qui mettront la

production réunionnaise en concurrence avec celle des pays voisins.

Catastrophe sociale et économique

La suppression des emplois aidés sans compensation est prévue en 2019. Pour 2018, l'État financera 13.000 emplois au lieu de 26.000, à un taux de prise en charge de 50 % au lieu de 75 %. Dans le même temps, le gouvernement a décidé de diminuer de 13 milliards d'euros sur 5 ans les dotations allouées aux collectivités, cette baisse s'ajoute à celle de 11 milliards qui a eu lieu sous le mandat de François Hollande. Les marges de manœuvre budgétaires de communes sont donc réduites, au moment où l'État baisse sa participation au traitement social du chômage.

« Les maires demandent aux parlementaires d'intervenir », poursuit Daniel Fouassin, qui dénonce un « coup de massue » sur les collectivités et les associations. En effet, les communes n'ont pas les moyens financiers d'embaucher tous ces travailleurs, « des milliers seront renvoyés au chômage ». Les services publics rendus à la population vont se dégrader faute de moyens humains. Et la fin des emplois aidés représentera un manque à gagner de 300 millions d'euros pour l'économie réunionnaise.

« Cohésion sociale menacée »

Prenant en compte les remarques de la Cour des Comptes sur les dépenses de personnel des communes, « les maires refusent d'être complices d'un chaos social » annoncé. « L'État est compétent dans le domaine de l'emploi, que l'État transfère la responsabilité des emplois aidés à Pôle emploi », conclut Daniel Fouassin.

« La cohésion sociale est menacée », « on est en train de créer une véritable poudrière à La Réunion », « un mépris de la population réunionnaise », telles étaient les expressions employées.

Contre-proposition

C'est d'ailleurs dès l'année prochaine que la crise va commencer à s'accroître. Olivier Hoarau, maire de

Saint-Philippe, constate qu'avec la diminution du co-financement de l'État, les mairies devront obligatoirement revoir les recrutements à la baisse : « Tout est fait pour que La Réunion ne consomme pas l'enveloppe allouée », ce qui fait craindre « une suppression dès 2018 si on n'y prend pas garde ». Serge Hoareau, maire de Petite-Île, abonde dans le même sens : « les communes auront du mal à consommer les 13.000 contrats, l'État va nous pointer du doigt, la population aussi ».

À une suppression « brutale », les maires font une contre-proposition : une fin graduelle sur 5 ans des contrats aidés. Cela doit se faire dans un cadre dynamique : « que l'État mette en place les conditions de développement pour accueillir les potentiels demandeurs d'emploi ».

M.M.

Emplois aidés : « on ne peut pas s'en passer »

Les maires et leurs représentants ont fait part hier de leur grande inquiétude si les emplois aidés étaient supprimés.

Pour les maires et leurs représentants hier en conférence de presse, la fin annoncée des emplois aidés pour 2019 est une catastrophe. René Mondon, maire des Avirons déclare : « on ne peut pas s'en passer, les Réunionnais ne demandent qu'à travailler ».

Stéphane Dijoux, 1er adjoint au maire de Saint-Pierre, souligne que sa commune dénombre « 20.000 demandeurs d'emploi. Nous ne sommes plus en mesure de recevoir nos concitoyens, 90 % des rendez-vous portent sur une demande d'emploi. Les associations vont mourir demain ».

Serge Hoareau, maire de la Petite Île, rappelle que le tiers des agents de sa commune sont des emplois aidés. Sans ce dispositif, comment répondre à la détresse sociale ?

Olivier Hoarau, maire de Saint-Philippe, pense que le gouvernement règle ses comptes avec La Réunion après des élections où les résultats ne lui ont pas été favorables. « Il est nécessaire de conserver ces dispositifs ».

Jacquet Hoarau, 1er adjoint au maire du Tampon, note « une énorme incompréhension avec le pouvoir central ». La suppression des emplois aidés aura pour conséquence une montée de l'insécurité, « la fragilisation des quartiers et des familles ».

Axel Vienne, adjoint au maire de Saint-Joseph, souligne que 53 % des agents de la commune sont des emplois aidés. Ils contribuent à la sécurité et à la tranquillité de leurs concitoyens.

Gilles Hubert, 1er adjoint de la maire de La Possession, dénonce le flou autour des Assises des Outre-mer. Il rappelle que sa commune a anticipé sur la fin des emplois aidés en opérant des recrutements permanents. La part des contrats aidés a diminué à 20 % de l'effectif total des agents. Les charges de personnels ont augmenté et la commune est épinglée à ce sujet par la Chambre régionale des comptes. L'État veut-il un service public au rabais pour les citoyens, dit-il en substance.

Daniel Jean-Baptiste, 1er adjoint au maire de la Plaine des Palmistes, met en évidence des répercussions dans tous les secteurs, à cause du manque à gagner pour l'économie réunionnaise. Il rappelle également que dans les Hauts, le secteur marchand crée peu d'emplois.

Ahmed-Aly Faizal, 6e adjoint au maire du Port, lit une lettre de l'association Coccinelle, en charge d'une crèche. Elle devra mettre la clé sous la porte.

Pour sa part, Expédit Totora, représentant du maire de Sainte-Suzanne, indique que dans sa commune, 800 personnes postulent pour des emplois aidés, « qui va leur dire qu'il n'y a plus d'emploi ? Comment faire pour les écoles ? Il faut que l'État prenne des décisions ».

Quant à Erwine Boyer, représentante du maire de Saint-Benoît, elle dénonce « un mépris de la population réunionnaise ». En effet, ces contrats aidés sont souvent le seul moyen d'échapper temporairement au chômage.

M.M.

Edito

Grave crise démocratique à La Réunion : seulement 26 % des citoyens ont voté systématiquement

Une étude électorale publiée hier par l'INSEE analyse la participation des Réunionnais aux élections de 2017. Cette année, deux scrutins étaient organisés : la présidentielle et les législatives. Dans le système institutionnel actuel, ce sont les deux plus importantes élections. Elles désignent en effet le chef de l'État et les députés qui ont la responsabilité de voter les lois pendant 5 ans. Les résultats de cette analyse montrent une grave crise : seulement 26 % des électeurs ont voté systématiquement, contre 35 % en 2012, c'est une chute de 9 points en 5 ans. La chute est brutale.

L'INSEE relève également que l'origine socio-professionnelle de l'électeur a une influence. Plus le citoyen est dans la précarité, moins il participera aux élections. C'est un véritable message de défiance à un système politique en crise. 25 % des inscrits sur les listes électorales ont en effet refusé de voter.

Le résultat de cette analyse indique le peu de crédit dont bénéficie le système électoral. Or, c'est à partir de ce système que les responsabilités sont désignées, et les politiques mises en place. Cela veut dire que seulement 26 % des électeurs croient encore que cela vaut la peine d'aller voter, et donc de bénéficier d'un droit qui a été durement arraché grâce à la lutte. Les autres n'y croient plus, et il est possible de deviner derrière l'intermittence du vote l'illustration d'un vote par intérêt.

Ces données brossent le portrait d'une société en crise. Pour la majorité des citoyens désormais, les urnes ne sont plus le lieu de l'expression de l'opinion. Ils ne croient plus en ce système, mais ce n'est pas pour cela qu'ils ne trouveront pas d'autres formes pour s'exprimer.

Enfin, cette analyse pose le problème de la représentativité des élus. Ils accèdent en effet à des responsabilités en fonction d'un système auquel la majorité ne croit plus. Cela souligne bien que tout est à revoir dans une société au bord de l'explosion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Lettre du Comité Solidarité Chagos La Réunion à Olivier Bancoult

« Excellente journée internationale du créole au peuple chagossien »

Le Comité Solidarité Chagos La Réunion a envoyé hier une lettre à Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos, à l'occasion de la célébration de la journée internationale des langues créoles. Nous la reproduisons ci-dessous



Georges Gauvin, président du Comité Solidarité Chagos La Réunion et Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos.

Cher Olivier,
Notre comité te souhaite ainsi qu'au peuple chagossien une excellente journée internationale du créole.

Tu sais que l'histoire nous a fait sœurs et frères créoles de l'océan Indien. Comme nous, vous avez subi la traite des Noirs, l'esclavage, l'engagisme. Comme nous, vous avez dû travailler dur pour que des exploiters vivent richement : « l'âne travaille mais c'est le cheval qui mange », comme on disait sous l'esclavage.

Vous avez subi pire que nous, l'expulsion de votre cher pays. Les Chagossiens doivent savoir que lorsque nous écrivons, notre cœur saigne pour vous nos sœurs et nos frères. Ce n'est pas une figure de style mais la réalité telle qu'elle nous apparaît dans toute sa cruauté.

Malgré tout, malgré vos malheurs nous avons eu la chance de nous rencontrer et nous avons fait le vœu ce jour-là de ne pas nous quitter avant votre victoire... et même après !

Chers sœurs et frères, nous pensons chaque jour à

vous et nous caressons sans arrêt l'espoir que vous puissiez retourner sur votre terre bien aimée des Chagos.

Cher Olivier, chers sœurs et frères, nous vous souhaitons une bonne journée internationale des langues et cultures créoles qui est un jour sacré pour tous les Créoles du monde, donc pour vous et pour nous.

pour le Comité Solidarité Chagos La Réunion
Georges Gauvin, président
Alain Dreneau, secrétaire

Travail des députés

L'Assemblée nationale vote la hausse de la CSG

Les députés ont voté dans la nuit de mercredi à jeudi la hausse de la contribution sociale généralisée, CSG. Cette hausse sera compensée partiellement par la promesse d'une baisse de la taxe d'habitation, ce qui ne concerne que ceux qui sont suffisamment riches pour payer cet impôt.

Les députés ont voté pour l'augmentation de la CSG de 1,7 point. Pour justifier cette mesure, le gouvernement expose les motifs suivants :

« Cet article met en œuvre une des mesures phare du programme présidentiel en matière de distribution de pouvoir d'achat. Elle permet un allègement sans précédent des prélèvements sur les revenus d'activité en supprimant le paiement de certaines cotisations sociales dues par les actifs. Pour les travailleurs salariés, la mesure voulue par le Gouvernement vise à supprimer le paiement de la cotisation salariale d'assurance maladie (0,75 %) ainsi que dispenser du paiement des contributions d'assurance chômage (2,40 %), soit une baisse de prélèvements équivalente à 3,15 % de la rémunération brute, sans aucun impact sur les droits sociaux des intéressés. Pour les travailleurs indé-

pendants, cette mesure se traduit par une quasi-suppression de la cotisation d'allocations familiales et par un accroissement de l'exonération des cotisations d'assurance maladie et maternité. En conséquence, 75 % des entrepreneurs bénéficieront d'une baisse de prélèvements équivalente à celle des salariés, tandis que la mesure sera neutre pour les 25 % les plus aisés.

Cet ensemble de mesures sera financé par l'augmentation du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 point, qui s'appliquera à l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du capital, à l'exception des allocations chômage et des indemnités journalières. En outre, parmi, les retraités, la hausse de CSG ne concernera que les pensionnés dont les revenus sont supérieurs au seuil permettant l'application d'un taux normal de

CSG, soit les personnes ayant un revenu fiscal de référence (RFR) au moins égal à 14 375 euros par part (soit une pension au moins égale à 1 400 € par mois pour une personne seule de plus de 65 ans), excluant ainsi de cette hausse les 40 % des retraités ayant les revenus les plus faibles. La hausse de la CSG sera par ailleurs compensée dès 2018 par la réduction d'un tiers du montant de la taxe d'habitation au bénéfice de 80 % des foyers, que les personnes soient actives ou retraitées, proposée dans le projet de loi finances pour 2018. »

Des députés ont affiché une farouche opposition à cet article. Il n'empêche que l'Assemblée nationale a voté et que cela sera appliqué.

Afrique du Sud

Des policiers du régime d'apartheid poursuivis pour le meurtre d'Ahmed Timol

L'Autorité nationale chargée des poursuites (NPA) a confirmé que trois dossiers pour parjure seront ouverts contre les anciens policiers ayant témoigné lors de la réouverture de l'enquête criminelle concernant l'activiste anti-apartheid Ahmed Timol.

La Haute Cour de Pretoria avait au début de ce mois jugé que Ahmed Timol ne s'était pas suicidé, mais qu'il avait été brutalement torturé et jeté du 10^e étage du célèbre quartier général de la police à John Vorster Square, à Johannesburg le 27 octobre 1971. Une enquête menée en 1972 avait conclu que ce dernier s'était suicidé en sautant de l'immeuble, mais sa famille n'a cessé de réclamer la réouverture de l'enquête.

Selon la NPA, l'ancien policier, Jan Rodrigues, qui est la dernière personne à avoir officiellement vu Ahmed Timol vivant sera aussi inculpé pour complicité de meurtre. Rodrigues, qui se trouvait dans la pièce au même moment, avait affirmé avoir vu M. Timol sauter de la fenêtre.

D'après l'autopsie, le corps de Timol comportait des blessures internes et externes consécutives à de violentes tortures et qu'il souff-

rait d'une fracture du crâne, et n'était pas en mesure de sauter d'une fenêtre. Pour le juge Billy Mothle, la police s'est donnée bien du mal pour cacher son crime. « Le caractère désordonné et peu sérieux de l'enquête sur la mort de Ahmed Timol laisse penser qu'il y avait l'intention claire de couvrir l'incident en le maquillant en suicide », a-t-il conclu.

FAO : l'importance de la sécurité alimentaire pour les futures négociations de l'OMC

« Les accords commerciaux mondiaux et l'harmonisation des normes et des mesures liées à la salubrité alimentaire, conçus de façon à profiter aux agriculteurs familiaux des pays en développement, plutôt qu'à leur causer du tort, sont des objectifs clés à atteindre dans le cadre des négociations commerciales internationales », a déclaré mercredi le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), José Graziano da Silva.

De hauts représentants issus du monde entier se réuniront en décembre, à Buenos Aires, en Argentine, à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Alors que des thèmes tels que l'e-commerce devraient faire partie des discussions prioritaires de l'événement, le commerce alimentaire et son expansion rapide seront également au cœur des débats, en particulier, après l'accord obtenu lors de la dernière conférence en 2015 à Nairobi, qui vise à mettre un terme aux subventions des exportations agricoles.

Aller vers l'équilibre et l'équité

« Nous souhaitons nous rapprocher le plus possible d'un système commercial mondial équilibré et inclusif », a indiqué M. Graziano da Silva. "L'une des priorités est de favoriser les accords mondiaux face aux accords bilatéraux et aux instruments

commerciaux régionaux qui se sont multipliés ces dernières années », a-t-il précisé à l'occasion du Comité des produits de la FAO (CCP).

« Alors que les agriculteurs familiaux produisent 80 pour cent de la nourriture mondiale, beaucoup d'entre eux souffrent également de la faim et comptent sur les possibilités d'importation et d'exportation pour leur sécurité alimentaire et pour se sortir de la pauvreté », a-t-il fait remarquer, ajoutant qu'il était impératif que les politiques et les réglementations fassent leur possible pour repousser les effets de la distorsion des échanges, qui pourraient leur causer du tort.

Le CCP, le comité technique le plus ancien de la FAO, est composé de plus d'une centaine de membres qui se réunissent tous les deux ans et offrent un forum aux discussions préparatoires qui auront lieu lors de la Conférence ministérielle de l'OMC.

Lutter contre les discriminations

Cette année, le thème de cette réunion se penchera sur la manière de tirer profit des contributions du commerce pour réaliser les objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Promouvoir la création d'un « système commercial universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable pour tous, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce » est l'un des objectifs spécifiques de l'ODD numéro 17.

« L'accord de Nairobi visant à

mettre un terme aux subventions des exportations agricoles est la réforme la plus importante » dans ce secteur depuis 20 ans et aidera à aplanir les disparités pour que cela profite aux agriculteurs des pays en développement et des pays les moins développés », a déclaré aux délégués le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo.

« La Conférence interministérielle de l'OMC à Buenos Aires est une étape importante pour s'assurer que le commerce agricole contribue à la croissance et au développement », a ajouté M. Azevêdo.

Subventions en discussion

« Les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, un prix de soutien intérieur pour le coton, la transparence des restrictions à l'exportation et les subventions pour la pêche feront également partie des sujets discutés au cours de l'événement », a-t-il précisé. La FAO et l'OMC ont renforcé leur partenariat en unissant leurs efforts pour produire une publication conjointe qui explique comment les pays en développement peuvent participer davantage au processus de normalisation alimentaire du Codex Alimentarius et aux Comités de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC).

M. Azevêdo a indiqué que M. Graziano da Silva et lui « avaient tenté d'encourager un débat sur le commerce et l'agriculture, plus inclusif et substantif ».

In kozman pou la rout

« Ou i vé kaka, mé ou i vé pa suiye out fès ! »

Sak nana ankor pti zanfan i koné traka avèk sak i apèl « ète prop ». Ete prop sé control son pipi avèk son kaka, mé sé galman suye son déyèr kan lé nésèsèr. Bonpé momon lé trakasé kan zot i oi la rantré lékol arivé épi z'ot zanfan la pankor prop. Zot lé a d'mandé si lékol va aksèp z'ot marmaye... Mé pou di la vérité, nout kozman pou la rout na poin arien a oir avèk mon blag dopi talèr-la. Pou kosa ? Pars ni sort di in provèrb é in provèrb konm mi ékri souvan défoi, nana in moralité é dan n lo ka ni sort oir ni pé dir : « Ou i yèm fé la kouyonad ! » mé « ou i vé pa pèye lé konsékans » é sa lé bien vré. Alé ! Mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Billet philosophique

Lutter pour renforcer la solidarité

Le concept de "solidarité" fait partie des valeurs et principes fondamentaux mis en avant dans les combats pour un développement durable et solidaire au service du bien commun de l'humanité. Il a suscité des réflexions à ce sujet lors de divers événements survenus ces derniers jours à La Réunion.



Autour d'Olivier Bancoult, son ami Richenel et Georges Gauvin, une photo de famille avec les femmes des Savoir-Faire Portois, qui avaient préparé comme à l'habitude un excellent repas solidaire pour leur soutien permanent à la cause chagossienne. (photo A.D.)

Ainsi, lors d'une conférence organisée par plusieurs partenaires ce lundi 23 octobre sur « les solidarités comme une réponse au problème de la montée des nationalismes et des populismes », le politologue Pascal Perrineau a notamment souligné « l'importance de promouvoir la démocratie participative ». Car il y voit un moyen essentiel de répondre aux défis économiques, sociaux, culturels et politiques auxquels est confrontée l'humanité.

En effet, quel est le pouvoir de décision des classes populaires pour faire face aux causes de tous les maux humains générés par les carences des détenteurs de pouvoirs politiques et par les conséquences dramatiques du système capitaliste ? Et face à ce système inhumain, comment concilier la responsabilité des peuples et une politique internationale solidaire pour la justice et la paix ?

lors de la rencontre organisée le lendemain par l'Association Initiatives Dionysiennes, présidée par Bruno Bourgeon, sur ce crime contre l'humanité qu'est la diffusion massive des insecticides, herbicides, pesticides chimiques et autres produits polluants dans notre environnement. À ce sujet a été projeté un documentaire très intéressant de Marie-Monique Robin intitulé "Le Roundup face à ses juges", où sont prouvés les effets mortels des glyphosates, énergies fossiles et autres perturbateurs endocriniens.

Après cette projection, a été rappelée l'importance d'être solidaire des victimes de ces pollutions pour combattre les politiciens complices des pollueurs profiteurs. Et la question se pose : comment pouvons-nous assumer nos responsabilités en tant que Réunionnais pour empêcher les produits polluants d'envahir La Réunion, face à la loi du profit capitaliste qui domine le monde et notre pays ?

marqué par l'importance de la lutte pour renforcer la solidarité entre les peuples et dans nos sociétés. Il s'agit du « fructueux séjour de 4 jours » effectué à La Réunion par Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos, avec son ami Richenel et avec le soutien du Comité Solidarité Chagos La Réunion, qui est solidaire du combat du peuple chagossien pour faire respecter son droit de retourner dans son pays après 50 ans de déportation.

Comme le disent à leurs ami(e)s Georges Gauvin, président de cette organisation, et Alain Dreneau, son secrétaire, « nous avons été très sensibles à votre participation à notre repas solidaire de vendredi dernier. Olivier Bancoult nous a dit avoir ressenti à cette occasion la force du lien que nous entretenons ensemble autour de la lutte des Chagossiens. Nous tenons à vous remercier pour cette solidarité active qui n'est pas un vain mot. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e) des développements à venir du long combat des Chagossiens ».

Solidaire des victimes de ces pollutions

« Solidarité active »

Ce questionnement a surgi aussi

Nous citerons un 3e temps fort de l'actualité réunionnaise ayant été

Roger Orlu

Oté

Domin samdi 28 oktob : zourné internasyonal bann lang épi bann kiltir kréol, « Rish par raport nout divèrsité métisé ! »

Mon bann dalon, zot i koné bien koméla nana in zourné espésyal pou bann lang épi bann kiltir kréol. Dopli 1983 lé konmsa é si mi tronp pa nou bann militan kiltirèl rényoné nou lé pou kékshoz la-dan., avèk nout bann kamarad séséloï, bann z'antiyé épi tout bann péi épi bann pèp i koz in lang kréol épi i ansèrv sa pou mète anlèr nout bann kiltir.

Lé vré bann péi épi bann pèp i ansèrv z'ot lang kréol konm in lang ofisyèl lé rar konm korn lapin : ni pé di lo nom « Haïti », ni pé di galman « Lé Sésèl ». Ni obli ar pa l'il Maurice la donn son lang kréol na poin si tèlman lontan in éstati li l'avé poin . Zot i koné bann shagosien nana z'ot prop kréol..I paré la-ba dann in gran vil bann z'amérikain i apèl New-York in kréol nana in éstati lang ofisyèl. Mi pans zot i koné La Rényon sé in l'androi nana in bon kantité d'moun i koz kréol rényoné, parèy pou La Gwadeloup i koz gwadeloupéin, la Martinik lo martiniké, la gwiyané avèk son lang gwiyané épi in bann pti zil.A ! moin té i sar obliye La Louisiane pars la-ba galman nana in bon pé d'moun i koz ankor z'ot lang kréol.I fo pa non pli ni zap tout bann lokitèr kréol nana dann La Frans égzagonal. Sirman plizyèr santèn milyé d'moun.

Dé pti mo ankor pou dir azot nana in kréol portigué, dann bannzil kap vèr, nana in kréol espagnol, in kréol z'anglé, épi in kréol olandé... pétète d'ot ankor mi nonm pa é mi pans zot va éskiz amoin. Mi arète la, mé mi tienbo dir azot partou nana in popilasyon mélanjé mèm métisé, partou demoun tout koté la fé la rankont, in lang kréol lé éné. Po fé kosa, Pou roganiz lo travaye, pou antro-kozé, pou fé bann shanson , pou souvan défoi roganiz l'esploitation, dé foi lo vyol, dé foi d'ot shoz ankor la pa tro katolik mé nout listoir sé nout l'istoir, nout pasé sé nout pasé, nout koméla sé nout koméla é ni pé pa antèr sa.

Donk ni doi pa di lo kréol mé lo bann lang épi kiltir kréol. Nou lé nonbré, mé boudikont ni tonm famiy kant mèm in pé : nou la konète l'èsklavaz épi la trète, nou la konète l'angazis épi souvan dé foi l'esploitation kolonyal. La plipar rant nou nana z'ansète i sort l'erop, i sort l'afrik, i sort l'azi osi dann l'inn, kisoï la chine kisoï d'ot l'androi ankor. Nout z'ansète la mayé pou donn in bann métisaz : métisaz la ras, métisaz la lang, métisaz la kiltir, la kuizine. Nou lé rish avèk nout bann métisaz-la. Nou nana nout bann mizik, nou nana nout bann zistoir pou rakonté, nou nana nout bann valèr. Ni mérite in méyèr plas ké sak i done anou dann nout bann péi épi an déor.

Tout fason ni doi pran tout nout z'ansète, ni doi pa zète arien la-dan, pars zète in pé sé arsort pli pov é ni vé ète rish par raport nout divèrsité.

Justin